

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA LISTE DES DROGUES « PATRIMOINE DE LA FRANCE » S'ALLONGE

Les députés, en votant la nouvelle loi agricole qui intègre les cidres et les poirés aux vins, déjà introduits par le Sénat, et aux spiritueux et bières déjà introduits en commission, font ainsi preuve d'allégeance aux lobbys alcooliers de tout poil.

Incapables de mettre sur pied une loi de santé qui s'attaque réellement à une addiction qui cause annuellement 49 000 morts, ils préfèrent protéger des produits qui, pour certains d'entre nous, seront des drogues les menant à la mort et détruisant le lien social et familial.

Glissant sur la pente démagogique et patriotarde, ils font fi des effets de ces drogues auprès des 3 millions de Français concernés par les effets néfastes de l'alcool.

Le 10 juillet 2014

Pour tout contact :

Félix Le Moan, Président national : 06 84 51 15 20:

Alain Callès, Délégué national : 06 08 64 19 21